



Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication,  
Transports, énergie et communication DETEC

par courriel:

[verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch](mailto:verordnungsrevisionen@bfe.admin.ch)

Berne, le 14 juillet 2025

## **Modifications d'ordonnances relevant de l'OFEN soumises à la décision du Conseil fédéral en novembre 2025**

### **Consultation**

Monsieur le Conseiller fédéral,  
Mesdames, Messieurs

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de prendre position sur les modifications d'ordonnances relevant de l'OFEN. L'Union des villes suisses représente les villes, les communes urbaines et les agglomérations de notre pays, soit plus de trois quarts de la population suisse.

Les villes jouent un rôle central dans la politique énergétique : en tant qu'autorités de planification et d'autorisation ainsi qu'en tant que propriétaires d'entreprises d'approvisionnement en énergie. De même, la plupart des consommatrices et consommateurs d'énergie se trouvent dans les villes, les communes urbaines et les agglomérations. Celles-ci sont elles-mêmes de grandes consommatrices finales.

### **Considérations générales**

L'Union des villes suisses soutient les modifications des ordonnances découlant de la loi sur l'énergie, qui constitue une avancée importante pour la Stratégie énergétique 2050 en favorisant la production hivernale d'électricité renouvelable et en renforçant la sécurité d'approvisionnement ainsi que la protection du climat. L'Union des villes suisses salue les mesures prévues dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur l'énergie, qui concrétisent les modifications légales adoptées en septembre 2023.

Dans la présente prise de position, nous n'abordons que quelques éléments choisis du paquet d'ordonnances qui, du point de vue de l'Union des villes suisses, revêtent une importance particulière pour les villes.

### **Demandes concernant les différentes dispositions**

Pour la promotion du photovoltaïque hivernal, l'Union des villes suisses salue l'introduction du bonus d'électricité hivernale en remplacement du bonus d'altitude, car ce système fondé sur le rendement



est plus judicieux et plus neutre sur le plan technologique. Elle salue également l'intégration d'une production moyenne calculée sur trois ans comme base pour le calcul des incitations, car cela constitue un levier plus réaliste et efficace pour encourager des projets de haute qualité.

Pour le soutien au développement de la géothermie, la prolongation prévue du délai pour les installations sur la liste d'attente jusqu'à 2034 semble judicieuse. Parallèlement, la Confédération et les cantons devraient développer des capacités ciblées afin d'accélérer les processus réglementaires et d'intensifier la collaboration avec les villes et les communes.

L'Union des villes suisses salue explicitement l'introduction dans la loi d'objectifs intermédiaires pour 2030. Elle souligne toutefois que pour atteindre ces objectifs, d'autres adaptations des conditions-cadres sont nécessaires. Entre autres, les villes soutiennent la demande des cantons dans le MoPEC 2025 d'introduire une obligation pour le photovoltaïque pour les nouvelles constructions et les rénovations de toitures dès une surface de 50 m<sup>2</sup>. Sans une introduction rapide de cette obligation, l'Union des villes suisses estime que les objectifs de développement ne pourront guère être atteints.

Concernant le stockage d'électricité, l'introduction d'un cadre légal avec des objectifs permettraient de mettre en œuvre ou de favoriser ces technologies par les villes sur leur territoire afin de contribuer à un approvisionnement garanti.

Quant à la limitation de financement pour des mesures d'assainissement des centrales hydroélectriques, elle pourrait constituer un risque en particulier pour la biodiversité dans le cas de projets frontaliers où l'Etat riverain ne prendrait pas en charge ces coûts.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à nos remarques, nous vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

**Union des villes suisses**

Président

Anders Stokholm  
a. Maire de Frauenfeld

Directrice

Monika Litscher

Copie: Association des Communes suisses